Accueil de loisirs Maison de l'enfance 49660 TORFOU

Tel: 02 41 64 10 67



VACANCES DE FÉVRIER





Horaires d'ouverture :

Accueil possible de 7h00 à 19h00

Inscription à la journée : de 9h00 à 17h00

A la demi journée : de 9h00 à 12h00 ou 13h30 à 17h00

Un service cantine de : 12h00 à 13h30

Les responsables de l'accueil de loisirs :

Mme FAVREAU: 02 41 62 76 58 Mme GODART: 02 41 30 93 97 Mme GABORIT: 02 41 46 54 26

LES Z'ALLUMES **LUNDI 25 MARDI 26 MERCREDI 27 JEUDI 28 VENDREDI 01** Journée des **Matin**: Sortie Lip dub z'allumés Journée mode **Conte musique** jeux de lumières Et tuning électronique Avec la compagnie Ap-midi pour les 9 (de Nantes) à 11 ans : BATTLE DE: initiation à l'art « TIKSI » DANSES lighting CHANTS **Ap-midi:** THÉÂTRE Jeux vidéo Petits plaisirs par les jours de grand froid **LUNDI 4 MARDI 5 MERCREDI 6 JEUDI 7 VENDREDI 8** Une journée à la Matin: Sortie à Neige l'ile aux jeux de la (photos, déco) Séguinière Découverte de nouveaux jeux **JOURNEE Grand Jeu BRICO** Chausses tes skis **AU CHAUD** Ciné centre et ta luge Pop corn **Chocolat chaud Ap midi : Fondue** au chocolat (Bonbons, fruits, surprises)

Apporter son repas (micro-onde sur place)

TARIFS:

QF	Péricentre prix de l'heure De 7h à 9h, de et de 17h à 19h	Accueil matin De 9 à 12h (3h)	Accueil ap midi De 13h30 à 17h00 (3h30)	Temps du midi Repas apporté 12h à 13h30 (1h30)
0 à 500	1,20€	3,60€	4,20€	1,80€
501 à720	1,40€	4,20€	4,90€	2,10€
720 à 1000	1,80€	5,40€	6,30€	2,70€
+ de 1000	2,00€	6,00€	7,00€	3,00€
Non adhérent familles rurales	2,40€	7,20€	8,40€	3,60€
Supplément sortie du 7/03	5,00€	5,00€	5,00€	5,00€

Toute demi-heure entamée est due

Les chèques vacances sont acceptés

- Les personnes, dont les enfants ne sont pas scolarisés à l'école de TORFOU, se verront réclamer une participation de 1€90 par journée et 1€20 par demi journée. Cette somme correspond à la subvention versée par la commune aux enfants scolarisés à TORFOU à l'association.
- Réduction de 20 % pour le 3^{ème} enfant (le 4^{ème} ...):pour 3 enfants inscrits le même jour...

INSCRIPTIONS:

Les dossiers d'inscription (fiche d'inscription + règlement) peuvent être déposés le Vendredi 8 Février lors de l'Assemblée Générale de Familles Rurales ou au plus tard le Mercredi 13 Février, soit au bureau de la périscolaire aux heures d'ouvertures, soit dans la boite aux lettres.

Si votre enfant n'a pas fréquenté l'accueil de loisirs, merci de vous munir de :

- la photocopie de votre numéro allocataire CAF
- votre Quotient familial
- la photocopie du carnet de santé de votre enfant.

Le règlement des journées, demi-journées, du péricentre et du temps de garde du midi vous sera demandé le jour de l'inscription.





